

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du lundi 03 avril 2023  
DELIBERATION 2023\_09

Nombre de membres 10

En exercice : 10

Présents : 8

Excusé :

Absents : 0

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

**VOTE DES TAUX 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le lundi trois avril à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, M. Sébastien LANGE, Mme Ninoslava BOZOVIC, M. Christophe BOYER, Mme Stéphanie GRECARD, Mme Maryse TEQUI, M. Didier MIRATON

Pouvoir : M. ROUX donne procuration à Mme NARDI Sandrine

M. WEISSE donne procuration à Mme Maryse TEQUI

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de TH 2019 jusqu'en 2022 afin de permettre la suppression progressive des TH sur les résidences principales.

A compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de TH qui concerne :

- les résidences secondaires,
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y lieu de fixer le produit fiscal attendu pour 2023 des trois taxes locales (Taxe foncière bâtie – Taxe foncière non bâtie – Taxe d'habitation).

M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes sur le bâti et sur le non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité,

➤ **ACCEPTÉ** de ne pas augmenter des taux, qui se traduit ainsi

TAXE	Taux de référence 2022	Bases Impositions prévisionnelles 2023	Taux Votés 2023	Produit Attendu 2023
Taxe F Bâtie	46.52%	158 300	46.52%	73 641€
Taxe F N. Bâtie	42.45%	28 100	42.45%	11 928€
Taxe Habitation	11.54%	2 018	11.54%	233€
		<b>188 418</b>		<b>85 802€</b>

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance

Le Maire,  
Claude REILHES.